

Compte rendu affiché le 13 janvier 2011

**Mardi 11 janvier 2011**  
**20H30**

Convocations adressées aux Conseillers Municipaux le

Mardi 04 janvier 2011

---

**ORDRE DU JOUR**

- ⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 14 décembre 2010.*
- ⇒ *Administration générale. Correspondant des questions de la défense - élection d'un délégué.*
- ⇒ *Culture.*
  - *Bibliothèque - bourse aux livres.*
  - *Bibliothèque. Demande de subvention dans le cadre du contrat de territoire - aides pour la bibliothèque dans le cadre de la lecture publique.*
  - *Tarifs spectacle.*
- ⇒ *Finances. Tarifs communaux 2011 - rectification.*
- ⇒ *Intercommunalité.*
  - *Syndicat intercommunal des Eaux de la région sud de Rennes - rapport d'activités 2009.*
  - *Syndicat intercommunal de musique RIVE SUD - élection de 2 délégués.*
- ⇒ *Urbanisme. Voirie. Subvention pour des travaux de sécurité routière - recettes amendes de police.*
- ⇒ *Questions diverses.*

**Présents** : M. NOUYOU Didier,

Mme BOUTHEMY Catherine, Mme CHATELLIER Marie-Christine, Mme COUSIN Ingrid, M. CROCQ Alain, M. DEVILLE Serge, M. FOURAGE Jean-Michel, Mme GAUTIER Carole, Mme GENTRIC Annick, M. LAUNAY Didier, Mme LE CHÊNE Véronique, Madame LE MALET Brigitte, M. LERAY Patrick, M. LOUAPRE Pierre-Yves, M. POULAUD Pierre, Mme SÉVEN Dominique, M. SIMON Jean- Dominique, M. SORAIS Jean-Paul.

**Absents** : Mme LECAPITAINE Maryline.

**Absents excusés** : Mme BLAVETTE Véronique, M. FOURNIER Philippe, M. GALLO Jean-François, M. NICOLAS Patrick.

**Procurations de votes** : M. FOURNIER Philippe à M. FOURAGE Jean-Michel, M. GALLO Jean-François à M. SORAIS Jean-Paul, M. NICOLAS Patrick à Mme BOUTHEMY Catherine.

**Secrétaire de séance** : Mme SÉVEN Dominique.

**2011-001 Compte-rendu du Conseil municipal. Approbation du compte-rendu du 14 décembre 2010.**

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

**2011-002 Administration générale. Correspondant des questions de la défense - élection d'un délégué.**

Les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Ils peuvent donc transmettre l'information nécessaire aux administrés de sa commune en matière d'enseignement de défense à l'école, de recensement et de journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) et également en matière de volontariat, de préparations militaires, de réserve militaire.

Les correspondants défense, en liaison avec les équipes pédagogiques, mais également les rectorats d'académies et les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), peuvent favoriser les initiatives prises dans le domaine du devoir de mémoire: expositions, conférences, visites de sites, cérémonies officielles, projets éducatifs et concours organisés par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) du ministère de la défense.

Dans le cadre de la reconnaissance, en liaison avec les associations, l'Office national des anciens combattants (ONAC) ainsi que les offices départementaux, ils peuvent prendre part aux réseaux de solidarité organisés autour des vétérans et de leurs proches.

Monsieur Serge Deville avait été désigné comme correspondant lors du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2008. Il souhaite ne plus occuper cette fonction pour raisons personnelles.

Il appartient donc au Conseil de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du Conseil municipal selon les règles démocratiques en vigueur.

**Le Conseil municipal est invité à :**

- désigner un nouveau correspondant défense.

Suite au vote, le Conseil municipal désigne Mme **Annick GENTRIC** comme correspondant défense.

**2011-003 Culture. Bibliothèque- bourse aux livres.**

La bibliothèque accueille une exposition Mali au féminin du 14 mars au 4 avril. L'association Demisenya (association des familles adoptives d'enfants du Mali), représentée par Laurence Duault, finance une pouponnière au Mali depuis quelques années. Les orphelins sont accueillis, soignés, et éduqués. Les besoins pour que vive cette pouponnière sont importants : lait, médicaments, matériels.

Une bourse aux livres, cd et dvd est proposée le samedi 26 mars 2011 de 10h00 à 16h00, mise en place par la bibliothèque et l'association Demisenya.

A l'occasion de cette bourse, il sera vendu des livres mis au rebus par la bibliothèque et donnés à l'association Demisenya ainsi que des livres, cd et dvd de particuliers. La totalité des gains ira à la pouponnière au Mali.

Les livres mis au rebus par la bibliothèque sont :

- des livres dont le contenu est devenu obsolète, périmé
- des livres exclus des collections (inappropriés au fonds)
- des livres dont le contenu est superficiel et sans intérêt
- des livres usés,

**Le Conseil municipal est invité à :**

- donner son accord sur le don de livres mis au rebus de la bibliothèque à l'association Demisenya,
- donner son accord sur la vente des livres donnés par la bibliothèque à l'association pour participer au financement d'une pouponnière au Mali,

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord pour la vente de livres de la bibliothèque mis au rebus tel que détaillé ci-dessus pour participer au financement d'une pouponnière au Mali.

**2011-004 Culture. Bibliothèque. Demande de subvention dans le cadre du contrat de Territoire – aides pour la bibliothèque dans le cadre de la lecture publique.**

Dans le cadre du Contrat de territoire et de l'aide financière accordée par le Conseil Général pour l'achat de livres, supports multimédias (cd et cd rom) et des animations en faveur de la lecture, la commune avait inscrit à son budget prévisionnel les sommes suivantes pour 2010 :

- livres et revues pour 7 000 €,
- supports multimédias pour 1 000 €,
- animations en faveur de la lecture pour 1 200 €.

**Le Conseil municipal est invité à :**

- solliciter une subvention pour l'achat de livres, de supports multimédias et les animations en faveur de la lecture pour 2010 de 10.5% du montant TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal sollicitent pour 2010 le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention pour l'achat de livres, de supports audiovisuels et pour les animations au taux de 10.50% des dépenses réalisées (7 910.40 €).

**2011-005 Culture. Tarifs spectacle.**

La programmation des spectacles ainsi que la fixation du tarif des entrées est soumise à l'approbation du Conseil municipal.

L'adjoint chargé de la culture propose une soirée le 9 avril 2011, à la salle polyvalente avec,

- en 1ère partie le groupe de Jazz de Philippe FOURNIER (5 à 6 musiciens),
- en 2ème partie la chorale de Chantepie (55 choristes) qui viendra interpréter un répertoire de Charles TRENET.

Cette chorale demande sur le plan financier un cachet pour leur pianiste (200 €) qui est un musicien professionnel et la prise en charge de la Sacem (environ 100 €). A ceci, sont ajoutés des frais divers pour environ 250 € (buffet...). Ne sont pas inclus dans ce décompte prévisionnel les frais de mise à disposition du personnel technique ni ceux liés à la salle (coûts énergétiques, matériel).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable et indique que le tarif pour le spectacle « Sur les pas de Trenet » par la Chorale de Chantepie accompagnée d'un pianiste, programmé le 9 avril 2011 est de 5 € en tarif plein et de 3 € pour le tarif réduit (moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, personnes handicapées).

#### **2011-006 Finances. Tarifs communaux 2011- rectification.**

Les tarifs communaux de location de salles ont été votés par le Conseil Municipal le 14 décembre 2010. Une erreur matérielle doit être rectifiée concernant les montants des cautions demandées aux personnes qui louent une salle. Les montants de 152 € pour la salle polyvalente et la salle du Bélardon et de 76 € pour les autres salles sont erronés. En effet, lors de l'établissement du règlement de location des salles le 9 février 2010, le Conseil avait porté ces montants à 1 000 € pour la salle polyvalente et la salle du Bélardon et à 300 € pour les autres salles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal,

- dit que les montants de caution de 1 000 € pour la salle polyvalente et la salle du Bélardon et de 300 € pour les autres salles, décidés le 9 février 2010, sont maintenus pour 2011,
- modifie, en conséquence, la délibération du 14 décembre 2010.

#### **2011-007 Intercommunalité. Syndicat intercommunal des Eaux de la région sud de Rennes - rapport d'activités 2009.**

Monsieur le Maire présente le rapport sur la qualité et le prix du service public d'eau potable en 2009.

L'organisation administrative du service fonctionne en Syndicat intercommunal.

Il regroupe les communes de Bourgbarré, Bruz, Chartres-de-Bretagne, Guichen, Laillé, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Orgères, Pont-Péan, Saint-Armel et Saint-Erblon.

Ce service est exploité en affermage. Le Délégué est la Compagnie générale des eaux en vertu d'un contrat d'une durée de 12 ans, renouvelé le 20 février 2008.

Les prestations assurées par le délégataire sont les suivantes :

- gestion du service (application du règlement du service, du fonctionnement, surveillance et entretien des installations...)
- gestion des abonnés (accueil des usagers, facturation, traitement des doléances des clients),
- mise en service des branchements,
- entretien (des branchements, des canalisations, des captages et compteurs...),
- renouvellement des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques...

Les prestations assurées par le Syndicat sont les suivantes :

- entretien des voiries, des clôtures, du génie civil, des espaces verts et des plantations,
- renouvellement des canalisations, des plantations, du génie civil.

**Le patrimoine est constitué :**

- 1 installation de production d'une capacité totale de 4 800 m<sup>3</sup> par jour
- 7 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 7 750 m<sup>3</sup>
- 718 kilomètres de canalisations et de branchements

**Ressource en eau :**

Ressources propres : 882 951 m<sup>3</sup> (857 397 m<sup>3</sup> en 2008)

Importations : 1 411 704 m<sup>3</sup> (1 416 198 m<sup>3</sup> en 2008). Rennes a fourni 1 406 839 m<sup>3</sup>.

Total : 2 278 268 m<sup>3</sup> (+1,4 % par rapport à 2008)

Le rendement du réseau de distribution est estimé à 86,2 % en 2009 (volume consommé et vendu / volume produit et acheté).

Origine de l'eau :

- production autonome : captages de la Marionnais, de La Pavais, de Fénicat.
- Achats d'eau : ville de Rennes et SI des Bruyères.

Le bilan fourni par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité.

La composition de l'eau du robinet est conforme.

**Indicateurs Techniques :**

Ce service concerne 20 235 abonnés domestiques (19 534 en 2008 soit + 3,6 %) pour un volume total facturé aux abonnés domestiques de 1 556 622 m<sup>3</sup> soit 77 m<sup>3</sup> en moyenne pour chaque abonné (86 m<sup>3</sup> en 2008).

**Indicateurs financiers :**

Le tarif comprend une part collectivité et une part pour la Compagnie générale des eaux. Le prix du service comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'eau : en 2009 elle est de 0,30 € par m<sup>3</sup> consommé.

La facture globale théorique d'un particulier à Bourgbarré consommant 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2010 représente un montant total de 272,53 € TTC (soit 2,27€ du m<sup>3</sup>) soit une augmentation de 1,30 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

La part de l'exploitant a diminué de 0,73 % (renégociation du contrat) alors que la part du Syndicat a augmentée de 5,44 %.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à :

- 942 213 € pour le Syndicat.
- 2 574 363 € pour l'exploitant (soit +3,7 % par rapport à 2008).

Le document est consultable en Mairie.

**2011-008 Intercommunalité. Syndicat intercommunal de musique Rive Sud – élection de 2 délégués.**

Suite au courrier envoyé en recommandé le 26 novembre 2010 et au RDV avec la directrice du Syndicat en décembre, certaines informations ont été transmises à Monsieur le Maire. Cependant, il reste encore des éléments à éclaircir.  
Le Conseil est en attente de ces éléments avant de pouvoir désigner deux représentants.

**2011-009 Urbanisme. Voirie. Subvention pour des travaux de sécurité routière - recettes amendes de police.**

Le Conseil général est chargé d'arrêter la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à verser aux communes dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police (Dotation 2010 - Programme 2011).

Ces subventions sont accordées pour les travaux concernant les transports en commun et la circulation routière. Les demandes concernant les communes de moins de 2 000 habitants seront retenues en priorité, puis celles des communes de 2 à 5 000 habitants.

La commune de BOURGBARRE sollicite une aide pour la mise en place de signalisation verticale destinée aux cyclistes. Le coût des travaux à réaliser s'élève à 459.69 € HT. Pour information, le taux applicable serait celui des subventions voirie 2009 modulé soit 12%, avec un plafond de 5 350 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- sollicite une participation financière provenant de la répartition des recettes des amendes de police (Dotation 2010-programme 2011) pour la réalisation de travaux pour la mise en place de signalisation verticale destinée aux cyclistes, pour un coût de travaux de 459.69 € HT ,
- inscrit ces travaux au programme 2011 de la commune.

**2011-010 Questions diverses.**

Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie, Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la commune sur les ventes suivantes :

- Vente d'une maison au 10, allée des Fresnes,
- Vente d'une maison au 28, rue des Merisiers.

Séance comprenant les délibérations du n°2011-001 au n°2011-010, et clôturée à 21h40.